

Copropriétaire opposé à une action en justice décidé en AG

Par **JAN054**, le **06/07/2015** à **12:50**

La majorité des copropriétaires (4 sur 6) veulent tenter une action en justice en référé contre le permis de construire d'un immeuble (R+2) jouxtant notre petite copropriété (R+1) pour cause de vues obliques et dévalorisation de nos biens. Vu les risques potentiels d'un référé (le promoteur peut demander des dommages et intérêts pour référé abusif). Peut-on se désolidariser individuellement de cette action en justice, laissant les autres copropriétaires le choix d'ouvrir cette action en justice.

Merci pour vos réponses